



Système National
d'Enregistrement
de la demande
de logement social

Club des Éditeurs du SNE

22 mai 2025

-
1. Décommissionnement du dispatching v1 et déploiement de GDM
 2. Chantier DRM (Base de données de ressources mensuelles)
 3. Rapatriement (DLS) et récupération de données en masse (DRM)
 4. Validation des fichiers XML
 5. Les rapports opérationnels (dont 3DS)
 6. Un référentiel "Pays"



Ce pictogramme signale le contenu mis à jour hors session.

Décommissionnement du dispatching v1 et déploiement de GDM

GDM, un projet-clé pour vos clients permettant de fiabiliser et d'améliorer la synchronisation des données

Disposer des données les plus à jour

Recevoir les mouvements sur les DLS en stock et créés par les autres guichets sans attendre

Gagner en flexibilité

Fréquence et horaire de l'appel de GDM à votre main là où avant les mails étaient reçus à une fréquence et un horaire déterminé

Être averti de toutes les modifications

Réception des informations sur toutes les modifications CERFA et hors CERFA



Les bénéfices techniques énumérés ci-dessus sont dépendants de la nature des développements que vous réaliserez pour vos clients (degré d'automatisation, modalités d'appel, etc.).

Des développements nécessaires pour exploiter tout le potentiel de GDM

1

Soyez à jour

Appelez GDM aussi régulièrement que l'exige le volume des données reçues à chaque appel par le guichet. Si plus de 5 000 demandes sont reçues par jour, effectuez jusqu'à un appel chaque heure. En deçà de 5 000 demandes, effectuez jusqu'à deux appels par jour.

2

Évitez la redondance

N'appellez pas commune par commune mais appelez une seule fois avec toutes les communes (ou aucune). Vous éviterez ainsi de récupérer plusieurs fois une même demande.

3

Évitez les désynchronisations

Afin de palier une éventuelle discordance dans l'heure système du SNE et de votre système, appelez GDM avec un léger chevauchement entre deux appels.

Le 28/04/2025, 1^{er} appel à 14:41 avec "depuis" = "28/04/2025 00:00"

Le 28/04/2025, 2^e appel à 15:41 avec "depuis" = "28/04/2025 14:36"

Le 28/04/2025, 3^e appel à 16:41 avec "depuis" = "28/04/2025 15:36"

4

Soyez différents

N'appellez pas GDM systématiquement à des heures pleines (00:00, 14:00, 08:00, 09:00, etc.). Par exemple, appelez GDM au démarrage de votre système (ou juste après une MEP) et ensuite chaque heure ou toutes les 12 heures (voir exemple précédent).

Arrêt du dispatching au profit de l'utilisation de GDM

Comme annoncé lors du dernier Club des Éditeurs du SNE du 7 novembre 2024, le dispatching sera décommissionné au plus tard le **31 décembre 2025** au profit de l'usage exclusif de GDM.

Tous les WS unitaires du SNE ont été optimisés soit via une réécriture partielle, soit par une mise en cache de données.

Vous êtes prêts ?

Vous pouvez d'ores et déjà effectuer une demande d'arrêt du dispatching v1.

Vous cesserez alors de recevoir les e-mails chiffrés et signés.

Vous n'êtes pas encore prêts ?

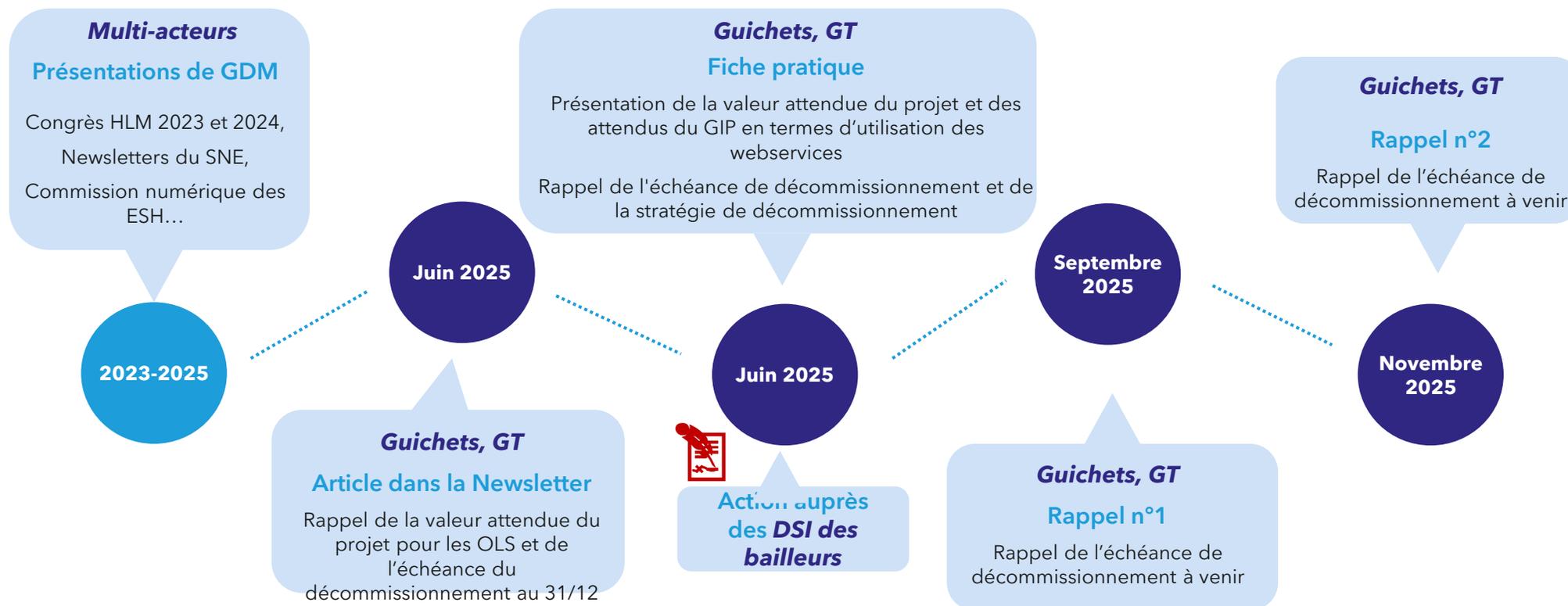
Vous devez être prêts pour le 31 décembre 2025 au plus tard.



A savoir

- Contrat d'interface REST est disponible depuis le 7 novembre 2024 : <https://sne.info.application.logement.gouv.fr/documentation-generale>
- L'assistance éditeurs est disponible : <https://gipsne.atlassian.net/service-desk/customer/portals>

Des actions de communication complémentaires en direction de vos clients



Questions et réponses

Question posée par le GIP SNE aux éditeurs : Comment vos clients choisissent-ils l'heure d'appel ?

Les éditeurs indiquent que pour les solutions hébergées, ils ont la main. En revanche, pour les solutions on-premises, les clients ont la main sur ce paramètre.

Le GIP SNE indique que les appels sont monitorés, donc pour le moment chaque éditeur peut choisir son horaire d'appel. Si le GIP SNE constate une saturation des appels, il informera les éditeurs/guichets concernés pour fixer un nouvel horaire d'appels.

La mairie de Paris signale que la documentation est incomplète.

Le GIP SNE fera une mise à jour de la documentation pour apporter de la clarté, incluant le modèle Postman, les adresse des environnements école et de production, le détail des paramètres attendus ainsi que le format des entrées et des sorties. Cette mise à jour sera annoncée par e-mail.



Chantier DRM

(base de données des ressources mensuelles)

Présentation du chantier DRM

Le dispositif de revenu mensuel (DRM)

Né en 2019, le dispositif a été mis en place à l'occasion de la contemporanéisation des aides au logement.

Il s'agissait d'appuyer l'appréciation des revenus sur des informations "certifiées" par l'administration et mises à jour mensuellement pour la mise en place des aides et prestations sociales.

Le dispositif vise à la fois à lutter contre le non-recours et à lutter contre la fraude.

Initialisation et déploiement de l'API DRM dans le SNE

Un **déploiement progressif des appels à l'API DRM, à travers plusieurs paliers**, pour s'assurer du bon fonctionnement des flux et de la pertinence des développements réalisés côté SNE.

Une première phase d'affichage des données extraites du DRM **uniquement pour les professionnels de 6 guichets pilotes positionnés sur les départements de l'Isère et du Gard**.

Si la phase pilote est concluante, alors **l'affichage des données DRM sur le SNE aux professionnels habilités sera progressivement activée au cours du dernier trimestre de 2025**.

Objectifs du DRM dans la demande de logement social



Faciliter la mise à jour régulière des ressources mensuelles des demandeurs

Fiabiliser les données relatives aux ressources mensuelles pour le calcul de la solvabilité lors de l'instruction des demandes de logement social.

Guichets pilotes :

- Commune de SAINT-EGREVE
- Bailleur ACTIS
- POLE HABITAT SOCIAL
- Bailleur LOGIS CEVENOLS
- Bailleur SEMIGA
- CA NÎMES METROPOLE

Les données DRM dans le SNE

Les principes

L'API DRM (dispositif de ressources mensuelles dont l'opérateur "technique" est la CNAV) permet de récupérer les données issues des bases de données PASRAU (Prélèvement à la source pour les revenus autres) et DSN (Déclaration sociale nominative), puis de les afficher en complément des données saisies par le demandeur ou le guichet (cf. affichage des données DRM dans le SNE ci-dessous).

Pour rappel, **seuls les revenus mensuels des demandeurs disposant d'un NIR** permanent feront l'objet d'un appel à l'API DRM. Sont exclus les demandeurs sans NIR ou disposant d'un NIR temporaire, les codemandeurs.

Par mesure de sécurité, des contrôles de cohérence seront réalisés afin d'exclure tout affichage s'il y a la moindre discordance entre les éléments de civilité et le NIR connus dans le SNE et dans DRM.

Les données du DRM et les données déclaratives du SNE co-existeront. **Cette décision permet de respecter le droit des demandeurs à signaler toute anomalie/manque. Elle permet également de pallier le caractère non exhaustif des données du DRM.** De même, le comportement sur les PJ n'est pas bousculé par l'arrivée de DRM.

Fonctionnement en mode nominal

L'API DRM appellera les données des demandes créées dès leur validation, et rendra visible aux professionnels, les trois derniers mois de revenus. Ensuite ces données seront actualisées tous les 22 du mois.

Les professionnels pourront donc comparer les données du SNE et du DRM lors de l'instruction des dossiers.

Données de l'administration		
Demandeur :	janvier 2025	février 2025
Retraite	1 756,66 €	1 951,32 €
Pensions servies au titre de la retraite hors retraite de base	600,44 €	651,44 €
Pensions, retraites et rentes servies au titre de la retraite de base	1 156,22 €	1 299,88 €
Total des ressources DRM par mois	1 756,66 €	1 951,32 €

 Editer
  Editer l'attestation de renouvellement
  Générer fiche de transmission
  Envoyer une copie numérique
  Annuler

Exemple de capture d'écran de l'affiche des données DRM sur la webapp SNE

Questions et réponses

Ces nouveaux web services pourront-ils être utilisés de manière facultative ?

Du point de vue technique, la récupération des DRM est facultative. En revanche, les données DRM sont fortement attendues par vos clients. Nous avons commencé à communiquer de manière importante et à détailler ces éléments auprès des professionnels. Les retours ont été extrêmement positifs.

Les données de ressources mensuelles ne concernent que le demandeur ?

Seules les données des demandeurs sont actuellement récupérées. Les codemandeurs sont actuellement exclus du dispositif le temps de l'appropriation du dispositif. Dans un second temps, il est probable que nous irons chercher les ressources des codemandeurs. Sur le plan technique et juridique, rien ne s'y oppose.

Vous indiquiez précédemment que les données de ressources mensuelles ne sont pas exhaustives, pouvez-en dire davantage ?

Par exemple, le DRM ne collecte pas encore les ressources des indépendants et des autoentrepreneurs. Mais c'est envisagé dans une prochaine version DRM. Aujourd'hui, DRM expose jusqu'à 500 natures de ressources, nous avons fait le choix d'en collecter 70 d'entre-elles. Nous n'écartons pas d'en collecter davantage ultérieurement en fonction des besoins des utilisateurs.



Le web service DRM sera-t-il également disponible aux territoires SPTA ?

Oui, toutes les demandes sont concernées par ce dispositif, sans exclusion liée au territoire sur lequel la DLS a été déposée.

Rapatriement (DLS) et récupération de données en masse (DRM)

Récupération en masse et unitaire

Quels sont les objectifs, les usages de ces nouveaux web services ?



Contrat d'interface d'ores et déjà disponible :

SNE_Contrat_interface_WS REST_13.34 (ou ultérieur)

→ /v1.0/exports

→ /v1.0/drm/ressources/

Usages	DRM *	DLS
Récupération en masse	Pour mettre à jour localement les données DRM des demandes de vos SI.	Anciennement le rapatriement : pour initialiser un nouveau système ou effectuer une resynchronisation complète.
Unitaire (ou ensembliste)	Récupération unitaire des DRM pour une ou plusieurs demandes (actuellement jusqu'à 50) pour mise à jour d'un dossier avant passage en CALEOL, etc.	Récupération unitaire des données de DLS via des appels unitaires des WS historiques (GetDemandeLogement, etc.).

* Soumis à une habilitation spécifique car une phase pilote est en cours

Récupération en masse : DLS et DRM

Un seul WS pour plusieurs usages :

1. Le rapatriement des DLS et
2. La récupération en masse des DRM

A chaque appel, vous aurez le choix :

- des entités à récupérer (une seule ou plusieurs) parmi : CERFA , DALO, EVT, CONT, ATTRIB, PRIO, COTA, PJ et/ou DRM
- de la profondeur de données à récupérer, DRM uniquement : de 1 à **3** mois
- de l'état de la demande : Active ou Radiée
- de la localisation : département(s) ou commune(s)

Points d'attention :

1. Actuellement, seuls les paramètres en gras et soulignés sont implémentés : l'entité DRM, la profondeur de 3 mois, les demandes actives et le niveau département.
2. L'usage du WS, et en particulier l'entité DRM est soumis à une habilitation spécifique.
3. La récupération unitaire des DRM d'une ou plusieurs DLS est disponible mais soumis à une habilitation spécifique.
4. Les données du DRM devraient être prêtes pour une récupération le 26 de chaque mois.
5. Pas de mouvements de GDM pour DRM

A savoir

- Plus de demande au support pour planifier un rapatriement
- Un nouvel outil pour améliorer la synchronisation avec le SNE

Récupération en masse : DLS et DRM

Quel est son fonctionnement ?

1. Vous demandez un export au SNE
2. En réponse, le SNE vous fournit un numéro unique d'export
3. Vous interrogez régulièrement le SNE pour connaître le statut de cet export
4. L'export est prêt, vous téléchargez l'export (XML TGZ)

Un pilote ?

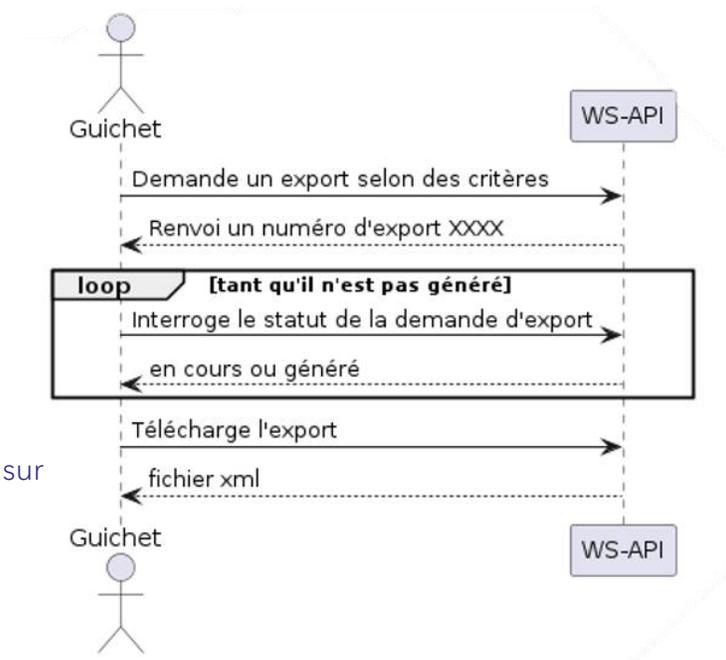
Nous souhaitons faire un appel aux volontaires pour une phase pilote. Seuls les éditeurs agiles et capables d'intégrer les développements et le déploiement sur un ou plusieurs guichets pilotes seront retenus.

Quand ?

A partir de septembre 2025 (date de MEE et MEP à caler)

Point d'attention :

Le décommissionnement du rapatriement actuel n'est pas planifié (et dépendra, entre autres, du pilote).



Questions et réponses

Allez-vous organiser un pilote pour ce chantier DRM ?

Oui, nous allons très prochainement faire un appel à candidatures pour une phase pilote.

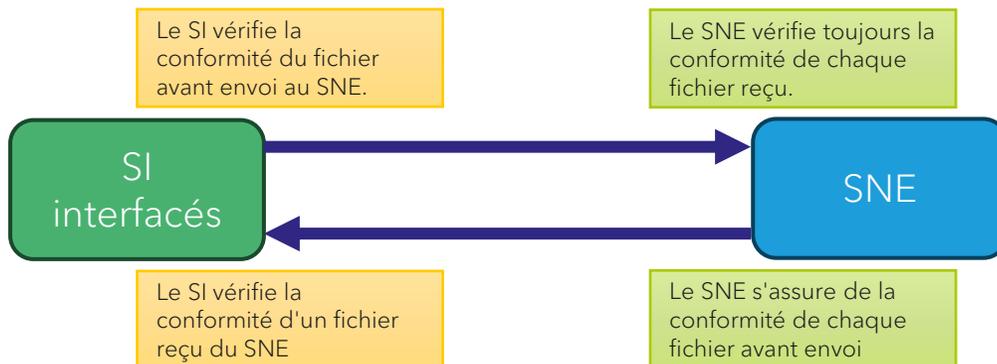
Seuls les éditeurs capables de s'engager sur les échéances de développements, de recette, d'intégration et de déploiements seront retenus.



Validation des fichiers XML

Évolution du traitement des fichiers XML et XSD

Certains éditeurs valident les fichiers XML envoyés au SNE et reçus par le SNE mais n'utilisent pas la dernière version des fichiers XSD.



Exemples de cas qui causeront des problèmes si non-respect des recommandations :

- Nous avons ajouté la balise "adressePostale", même si vide, cela a posé quelques problèmes et une augmentation des demandes au support.
- Nous allons ajouter les métadonnées des pièces justificatives pour que le SNE se souviennent des éléments constitutifs de la pièce :
Page 1 à 2 = Avis_imposition_2022
Page 3 à 4 = Avis_imposition_2023

Recommandations concernant la vérification de la conformité des fichiers :

- Soit arrêter de vérifier la conformité des fichiers en dehors de plateformes de RECETTE ou ÉCOLE
- Soit continuer de vérifier la conformité, mais avec la dernière version des fichiers techniques (XSD)

Vous devez être vigilants quant aux communications sur les changements des CI et des fichiers techniques

Reportings opérationnels dans le SNE

Présentation du chantier « reportings opérationnels dans le SNE »



Objectifs :

- Permettre le suivi d'un certain nombre d'indicateurs directement depuis la base de production du SNE transactionnel, sans attendre le déversement de l'information dans l'outil décisionnel du SNE
- Faciliter le contrôle de la qualité de la donnée
- Rendre autonome les bailleurs (accès à la donnée sans sollicitation du GT)

Nature des reportings présents dans le SNE ou à venir :



- Reporting 3DS (livré)
- Reporting « radiations pour tous motifs » (mise en production prévisionnelle T3 2025)
- Reporting « radiation pour attribution par réservataire désignataire » (mise en production prévisionnelle T3 2025)
- Suivi des indicateurs qualités (mise en production prévisionnelle S2 2025)
- Reporting « attributions dans le cadre de la gestion en flux » (mise en production prévisionnelle S2 2025)



Tous les reportings opérationnels seront disponibles également par webservices pour les SI interfacés (les contrats d'interface seront publiés durant l'été 2025).

Attention : pour le reporting 3DS attendu le 15 juillet, les gestionnaires territoriaux ne fourniront plus les tableaux. Les bailleurs sont désormais en responsabilité. Ils devront se rendre sur le SNE ou actionner le webservice mis à disposition des SI interfacés, d'où des sollicitations possibles de vos clients sur le sujet. Pour rappel, la production du reporting 3DS est une obligation légale qui s'impose aux bailleurs.

Un référentiel : les pays

Mise en œuvre d'un référentiel pays

Actuellement, aucun contrôle n'est en place sur les champs "Pays".
Nous souhaitons intégrer le référentiel "Pays" du COG de l'INSEE
(<https://www.insee.fr/fr/information/7766585>)

Fonctionnement proposé :

1. Maintenir le format texte actuel (pas de code 'BE' ou 'BEL', etc.).
2. Mettre en œuvre des contrôles.

Conséquences :

1. Si le nom du pays est connu du référentiel
Alors la donnée sera acceptée
Sinon, une erreur se déclenchera et une correction sera nécessaire.
2. De laisser le demandeur corriger le pays (lors de la modification ou au renouvellement)
3. De laisser les guichets corriger la donnée

Faible impact technique

- Maintien du contrat d'interface actuel
- Transparent pour les SI qui utilisent déjà un référentiel.
- Nécessité d'utiliser le même référentiel : COG de l'INSEE

Mise en œuvre d'un référentiel pays : correction des données

Les équipes du SNE suggère de corriger ce qui peut l'être sans aucune ambiguïté.

Nous proposons l'utilisation d'un fuzzy match à 95% qui permet de corriger environ 45% des pays.

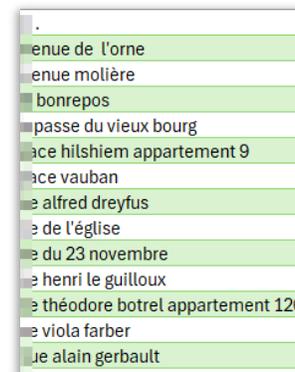
Pour aller plus loin : <https://learn.microsoft.com/en-us/power-query/fuzzy-matching>

Les contrôles à mettre en œuvre :

1. Ne plus permettre la sélection de la France ou des DROM-COM
2. Restreindre les pays à la liste du COG de l'INSEE
3. Insensible à la casse
4. Insensible aux accents

De plus, ne plus permettre la saisie manuelle du pays sur la WebApp SNE ou sur le PGP

Exemples de données
de pays impossibles à
corriger :



.
venue de l'orne
venue mollière
bonrepos
passé du vieux bourg
place hilshiem appartement 9
place vauban
place alfred dreyfus
place de l'église
place du 23 novembre
place henri le guilloux
place théodore botrel appartement 126
place viola farber
place alain gerbault

Questions et réponses

Point d'attention remonté par les éditeurs : la correction peut nécessiter d'être en contact avec le demandeur.

Le GIP prend bonne note de ce point et l'intégrera dans la construction de la stratégie de déploiement.

Les DLS dont le pays va être corrigé vont-elles être mouvementées via GDM ?

Oui, les corrections feront l'objet d'un mouvement dans GDM afin d'en informer les guichets interfacés.

Quel est le calendrier de ces corrections ?

Le GIP SNE travaille sur un calendrier ; celui-ci sera partagé lors de notre prochain "Club des Éditeurs des SI interfacés avec le SNE".

A ce stade, quelle est votre stratégie de déploiement ?

Dans un premier temps, corriger les données qui peuvent l'être sans aucune ambiguïté.

Ensuite, ne plus permettre la saisie libre du pays sur le portail public.

La stratégie sera partagée lors du prochain "Club des Éditeurs des SI interfacés avec le SNE"



Questions diverses

Questions diverses

Des dysfonctionnements sont signalés à l'usage de Cotation via PISTE.

En séance, des timeouts sont évoqués en plus des messages d'erreurs.

Hors séance, la solution fonctionnelle est une diminution de nombre de DLS envoyées à chaque paquet.

Les équipes restent mobilisées, en attendant une correction pérenne sur les messages d'erreur, via l'exécution quotidienne d'une procédure palliative pour corriger les données proactivement.

Quel est l'état d'avancement du projet d'évolution du portail professionnel ?

Un nouvel outil arrivera prochainement : "SNE Communautés".

Actuellement en phase pilote, il ira au-delà de la reprise du contenu du SPRO mais aussi des outils collaboratifs.

Plus spécifiquement pour les éditeurs, nous apporterons plus de précision lors du prochain club des éditeurs.

Avez-vous davantage de visibilité sur la nationalisation ?

Une phase de cadrage est en cours rassemblant les parties prenantes pour environ 6 mois. Cette phase sera suivie par les développements nécessaires, avec un objectif d'atterrissage prévisionnel du projet en 2027.





Système National
d'Enregistrement
de la demande
de logement social

Merci pour votre attention